



Association "Crèche Arc-en-Ciel"

Horizon 20 2300 La Chaux-de-Fonds 032/968.99.85 D. Gaille

ACCUEIL ET REGLES DE L'INSTITUTION

Visite de l'institution :

Présentation du personnel, visite des locaux avec explications.

Entretien avec les parents :

Notre projet pédagogique est donné au(x) parent(s). Il contient tous les détails quant à la vie dans l'institution et sert de base pour tout complément d'informations et approfondissements.

Les points importants seront signifiés par écrit (alimentation, rituel de sieste, objet transitionnel, habitudes, jeux, propreté, contexte familial, problème de santé, d'allergies, soins spéciaux).

Contrat :

Un contrat clôture la démarche d'admission. Par sa signature, le parent certifie avoir pris connaissance du « projet pédagogique » et des « règles de l'institution ». Il s'engage à amener son enfant selon le taux défini. Pour modifier ce dernier (diminution ou augmentation), un préavis d'un mois est exigé et approuvé selon possibilité par la Direction. En cas de négligence d'une des clauses (non-respect des règles, retards de paiements, attitude,...), la Direction se réserve le droit de mettre fin au présent contrat, sans délai pour les cas graves ou après un avertissement et un mois de dédite le reste du temps.

Globalement, une présence maximale de 10h par jour en institution est préconisée. Conscients des pressions professionnelles actuelles et désireux de favoriser la conciliation vie familiale – activité professionnelle, nous tolérons certains dépassements de temps. Cependant, nous vous saurions gré d'y prêter attention et de venir chercher votre enfant dès la sortie du travail. De même, lors de cas spéciaux tels que congés maternité, chômage, arrêts de travail ou autres modifications du taux d'activité du parent, nous souhaiterions que la présence de l'enfant ne dépasse pas 8h au quotidien, ceci toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Si les informations fournies changent, elles doivent être mises à jour au plus vite (coordonnées, situation familiale ou professionnelle (employeur ou taux d'occupation)).

Cette dernière se donne le droit d'accepter les inscriptions selon des critères prédéfinis (Directive 13, ordre d'arrivée des demandes, taux de fréquentation, fratrie, proximité...).

Pour la crèche, la dédite du contrat doit être envoyée deux mois à l'avance, pour la fin d'un mois, par lettre recommandée. Pas de dédite possible pour les mois de juin et août.

Pour le parascolaire, le contrat est conclu de manière annuelle, soit du 1^{er} août au 31 juillet (sauf cas exceptionnels).

Intégration :

Elle est la première étape dans la construction du lien parents-équipe éducative. Le but étant que l'enfant puisse évoluer au sein de son groupe en toute confiance.

Elle se fera selon un planning établi par l'équipe éducative et selon les disponibilités et les besoins des parents et de l'enfant.

Pour un temps convenu, l'institution accepte la présence des parents.

Contacts parents-équipe éducative:

A l'arrivée, le parent confie l'enfant au personnel en lui transmettant les informations utiles (sommeil, événements divers, état de santé, moment et personne qui viendra rechercher l'enfant...). Pour faciliter cet échange et garantir la qualité de l'accueil de l'enfant, il est essentiel de respecter au mieux les horaires des activités. A savoir :

- un enfant qui déjeune doit arriver au plus tard à 7h45 en crèche et 7h20 pour le parascolaire (accueil, lavage des mains et intégration dans le groupe) afin d'être à table respectivement à 8h et 7h25. Pour le dîner, l'heure d'arrivée est fixée à 10h50 afin d'être à table à 11h
- un enfant qui ne déjeune pas et/ou ne dîne pas peut arriver entre 8h45 et 9h (crèche) le matin et 14h (crèche) l'après-midi.

Lors du départ, le parent prendra un moment pour un feed-back/rapport de l'équipe éducative. Ce retour se limitera au strict minimum entre 17h30 et 18h15 (soit durant la permanence).

Le but de ces échanges est de faciliter la transition de l'enfant entre la maison et l'institution et inversement.

Une absence (maladie, vacances...) doit être annoncée **au plus vite** à l'institution.

Heures d'ouverture :

La crèche et le foyer parascolaire sont ouverts de 6h30 à 17h30 toute l'année, sauf jours fériés (liste annuelle affichée) et vacances (Pâques : une semaine pour le foyer parascolaire, été : 2 semaines (4 semaines pour le foyer), automne : une semaine pour le foyer et Noël : 2 semaines). Du lundi au jeudi, entre 17h30 et 18h30, un service de garde est à disposition des parents qui travaillent dans ce créneau-là (à justifier à la Direction qui fournira le document à signer). Attention, pas de permanences la veille des congés et pendant les périodes de vacances scolaires !

Nos sorties et activités se font de 9h à 11h et de 14h à 16h45. Merci de ne pas amener et/ou chercher vos enfants durant ces périodes.

Précisons encore que les heures données plus haut ne sont pas négociables : nous n'acceptons pas d'enfants avant 6h30 (notre personnel arrive plus tôt pour préparer l'institution uniquement).

Pour assurer une fermeture aux heures données, cela implique que le parent doit arriver au plus tard 15 minutes avant (le temps du rapport et de préparation de l'enfant).

En cas de non-respect, des frais de 20.- seront ajoutés sur la facture pour chaque dépassement.

Factures :

Les factures sont générées par une plateforme informatique cantonale reliant toutes les institutions. Les montants sont définis selon le taux de fréquentation établi sur le contrat et calculés au prorata du revenu de la famille (calculette électronique disponible sur www.ne.ch)

Chaque commune a la responsabilité de tenir à jour la capacité contributive de ses habitants, d'où l'obligation du parent d'informer celle-ci de tout changement (sous peine d'amende communale, conformément aux directives)

Les jours réservés doivent être payés. Pas de déductions possibles en cas d'accident ou de maladie (sauf événement exceptionnel).

La facture doit être réglée dans les 10 jours suivant son impression par l'institution. En cas de non-paiement, après rappel et mise en place d'un délai, nous nous verrons contraints de refuser l'enfant !

Les dépannages sont ajoutés sur la facture, de même que les éventuels frais de garde pour dépassement en dehors des heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Hygiène :

Par respect pour la propreté des locaux, pour les enfants et le personnel, vous êtes priés de mettre les chaussons bleus ou en feutre mis à votre disposition. Nous vous prions de ne pas donner de nourriture ou boisson à vos enfants dans l'enceinte du bâtiment.

Vestiaires :

Les parents veillent à ce que le vestiaire de leur enfant reste rangé en reprenant régulièrement les habits, bricolages et informations.

Communications :

Veillez lire et vous tenir aux communications et au document « accueil et règles de l'institution » affichés aux portes d'entrées de l'institution et/ou des salles respectives.

Le tableau de l'entrée nord est à votre disposition pour vos divers affichages (avec accord de la Direction).

Soins et alimentation :

Sachez qu'en institution, les maladies contagieuses sont possibles et cela malgré toutes les précautions prises. Afin d'éviter au maximum ces contagions, les enfants dont l'état général est mauvais (fièvre ou autres) seront refusés temporairement.

En cas de besoin, un service de garde est proposé par la Croix-Rouge (032 886 88 65).

Pour le parent **optant pour une non-vaccination de son enfant** : votre choix est respecté, mais il implique des responsabilités. Dès dégradation de l'état général de l'enfant, une surveillance accrue est demandée. **Sitôt un diagnostic posé, l'institution doit être informée afin de prendre les mesures adéquates.** Les angines à streptocoques, les conjonctivites ou autres maladies contagieuses (voir liste) doivent être traitées minimum 24h à l'antibiotique avant que l'enfant ne puisse réintégrer son groupe. Ce délai peut être rallongé en fonction de la situation.

En cas de maladie ou d'accident, les parents sont appelés par l'équipe éducative. A cette fin, vous devez être joignables en tout temps (transmettre au plus vite les éventuels changements de numéro d'appel).

En cas d'urgence, nous nous réservons le droit de prendre contact avec le pédiatre ou l'hôpital. Si vous n'êtes pas d'accord, veuillez en parler à la directrice.

Le personnel ne donnera des médicaments qu'avec l'accord des parents ET des médecins. Nous sommes contre l'automédication, sauf en cas de fièvre. Une feuille de médication est à signer.

Une alimentation saine et variée est proposée (institution labellisée Fourchette Verte). N'oubliez pas de nous avvertir en cas d'allergie alimentaire ou de dispositions spéciales.

Doudous, jouets et Cie :

Assez de jeux, jouets et distractions sont offerts à vos enfants pour participer à leur bon développement intellectuel, physique, psychique et social. Merci de ne pas emporter de jouets de la maison, ou alors exclusivement lors des « jours du partage ». Les doudous et les lolettes sont bien sûr acceptés, mais nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol, de casse ou de perte.

Sorties :

L'institution possède un petit bus (9 places) pour ses sorties (bord du lac, du Doubs, pique-nique, place de jeux, musées, piscine, patinoire, bob, zoo, etc...). Si vous n'êtes pas d'accord pour l'une de ces sorties, vous êtes priés de le signaler à la Direction.

Merci de mettre le nom sur les casquettes et les vestes de votre enfant, ainsi que sur les gants et les bonnets.

Activités :

Divers ateliers sont mis en place pour un harmonieux épanouissement physique, psychique et social des enfants (bricolage, cuisine, travail avec différentes matières, théâtre, histoires, gym (institution labellisée Youp'là Bouge), musique, découverte de la nature, sport,...).

Ces diverses activités, libres ou structurées, individuelles ou en groupes, sont aussi pratiquées pour les sociabiliser et pour leur apprendre et leur faire respecter les règles de base de la vie (partage, politesse, confiance, respect, ...). Tout cela pour offrir un lieu de vie de qualité à chaque enfant, en tenant compte de son développement, de ses compétences et de ses besoins individuels.

La ligne pédagogique :

Chaque groupe propose sa ligne pédagogique. Voici les points principaux de notre projet général :

Objectif principal : Que chaque enfant vive sa journée dans cet espace de vie de façon la plus agréable afin qu'il puisse s'épanouir harmonieusement

- ✓ Garantir la qualité d'accueil de l'enfant en établissant un climat de confiance, ceci dans un cadre chaleureux, sécurisant et complémentaire à celui de sa famille
- ✓ Etre disponible pour répondre au mieux aux besoins individuels de l'enfant et de sa famille

- ✓ Organiser des activités conçues selon l'âge de l'enfant afin de le socialiser, le rendre autonome et lui apporter de bonnes bases pédagogiques et du plaisir
- ✓ Enseigner les règles de vie essentielles (politesse, respect, partage, ...)
- ✓ Proposer une alimentation variée et équilibrée (Fourchette Verte)

Organisation :

- Travailler le plus souvent possible par groupes d'âges
- Planifier les activités autour d'un thème collectif que l'on va approfondir selon les groupes, et les mener à terme afin que l'enfant apprenne à aller au bout de ce qu'il entreprend et à persévérer

Démarches éducatives et pédagogiques :

- ☺ 2 – 18 mois : Hygiène préventive et personnalisée, disponibilité, écoute, interactions duelles et de groupe (histoire, chansons à gestes, découverte des couleurs, des formes et des matières)
- ☺ 1 ½ an – 2 ½ ans : Activités corporelles, jeux créatifs, sensoriels, affectifs et sociaux (découverte, expérimentation)
- ☺ 2 ½ ans – 4 ans : Activités autour de la motricité, de la rythmique, de la musique, de l'expression créative et des activités cognitives.
- ☺ 4 – 8 ans : Activités autour de la coopération. Temps libre et activités dirigées autour de divers thèmes et saisons qui rythment l'année scolaire.

Rencontres et animations :

Les activités et animations sont proposées selon les saisons et la planification des thèmes de chaque groupe. Trois rendez-vous à noter dans les agendas chaque année :

- ☺ Réunions de parents (*Septembre et janvier*) : venez rencontrer l'équipe éducative et les parents des autres enfants du groupe.
- ☺ Noël (fin novembre ou début décembre) : c'est la grande fête ! Nous louons une salle et toutes les familles sont conviées à un spectacle préparé par les enfants.
- ☺ Promotions (*fin juin*) : un apéro vous est offert pour fêter la fin de l'année scolaire et les futures vacances estivales...

Ces rencontres ponctuelles ainsi que les entretiens et les réunions de parents, nous permettent de maintenir une relation conviviale et collaborative.

Conclusion

Ces règles sont complétées par les projets pédagogiques (propres à chaque groupe). Cette base éducative permet aux enfants de se construire en leur offrant des situations d'exploration et d'expérimentation multiples et diversifiées. La finalité étant de contribuer à l'édification de citoyens de demain libres, responsables, autonomes, confiants et bien intégrés dans notre société.

Ce document sert à informer les parents de nos pratiques professionnelles et fait office de règlement interne.